3, rue Gustave Alliaume
02200 SOISSONS
Tél. 03 64 18 80 00
Fax 03 64 18 80 03
dva@moncac.fr

L'ECHANGEUR – CDCN HAUTS DE FRANCE

Association Sans But Lucratif Loi 1901
Siège social : 53 Rue Paul DOUCET - 02400 CHATEAU-THIERRY
APE 9002Z
SIRET : 40439224300022

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos au 31 décembre 2018

JRV/ALI

L'ECHANGEUR – CDCN HAUTS DE FRANCE

Association Sans but Lucratif Loi 1901
Siège social : 53 Rue Paul DOUCET - 02400 CHATEAU-THIERRY
APE 9002Z
SIRET : 40439224300022

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2018

Aux Adhérents,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société L'Echangeur – CDCN Hauts de France relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

DINICHERT VIET ET ASSOCIES

Société de commissariat aux comptes inscrite près la cour d'appel de Amiens

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du bureau et dans les autres documents adressés aux Adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Trésorier.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résultat d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Soissons, le 25 février 2019

Pour DINICHERT-VIET et Associés
Commissaires aux Comptes

Jean-Renaud VIET
Commissaire aux comptes associé

DINICHERT VIET ET ASSOCIES

Société de commissariat aux comptes inscrite près la cour d'appel de Amiens

ANNEXE

Description détaillée des responsabilités du Commissaire aux Comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultant d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non –détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultat d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et évènements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Commissaires aux Comptes

L'échangeur – CDCN
Hauts-de-France

COMPTES ANNUELS
AU 31 DÉCEMBRE 2018

53 rue Paul Doucet
02400 Château Thierry
tel. 03 23 82 87 22
fax. 03 23 82 56 46
echangeur@echangeur.org
www.echangeur.org
ASBL-APE 9002Z
SIRET 40439224300022

L'échangeur est subventionné pour son fonctionnement par le Ministère de la Culture DRAC Hauts-de-France, le Conseil Régional Hauts-de-France, le Conseil Départemental de l'Aisne et la ville de Château-Thierry.

SOMMAIRE

COMPTES ANNUELS AU 31 DÉCEMBRE 2018 EN EUROS

	n° page
- Sommaire	1
- Bilan	2
- Compte de résultat	3 à 4
- Annexe	5 à 14

L'échangeur – CDCN
Hauts-de-France

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2018

Le présent document a servi de support matériel à la rédaction du rapport qui précède.

ACTIF	Valeurs brutes 31/12/2018	Amortissements & provisions	Valeurs nettes 31/12/2018	Valeurs nettes 31/12/2017
I -ACTIF IMMOBILISÉ	**866 151 €**	**624 525 €**	**241 625 €**	**251 314 €**
Immobilisations incorporelles				
Logiciels	3 526 €	3 526 €	- €	148 €
Immobilisations corporelles				
Terrains	5 835 €	- €	5 835 €	5 835 €
Constructions	55 513 €	26 694 €	28 819 €	30 669 €
Œuvres	2 961 €	- €	2 961 €	2 430 €
Installations techniques, matériels et outillages	609 068 €	451 149 €	157 919 €	171 163 €
Autres agencements et installations	116 773 €	86 484 €	30 289 €	27 210 €
Autres immobilsations corporelles	71 794 €	56 672 €	15 122 €	13 177 €
Immobilisations financières	680 €	- €	680 €	680 €
II -ACTIF CIRCULANT	**468 658 €**	**- €**	**468 658 €**	**436 118 €**
Stocks matières consommables	2 095 €	- €	2 095 €	3 132 €
Clients	20 079 €	- €	20 079 €	15 346 €
Autres créances	326 881 €	- €	326 881 €	303 734 €
Disponibilités	114 557 €	- €	114 557 €	109 004 €
Charges constatées d'avance	5 047 €	- €	5 047 €	4 902 €
TOTAL	**1 334 809 €**	**624 525 €**	**710 284 €**	**687 432 €**

PASSIF	31/12/2018	31/12/2017
I - FONDS ASSOCIATIFS	**60 742 €**	**56 825 €**
Patrimone intégré	16 515 €	16 515 €
Réserves	40 310 €	46 244 €
Report à nouveau	- €	- €
Résultat de l'exercice	3 918 €	- 5 934 €
II - Subventions d'investissements	**151 994 €**	**164 392 €**
Subventions d'équipements	572 473 €	512 473 €
Reprise sur subventions investis.	- 420 479 €	- 348 082 €
III - PROVISIONS POUR RISQUES		
Provisions pour risques	- €	- €
IV - FONDS DEDIES		
Fonds dédiés	**64 342 €**	**116 460 €**
V - DETTES	**429 024 €**	**346 025 €**
Emprunts et dettes auprès des établis. de crédits	164 330 €	191 830 €
Dettes fournisseurs & comptes rattachés	194 923 €	91 834 €
Dettes fiscales et sociales	53 863 €	47 656 €
Autres dettes	15 908 €	14 705 €
VI - Produits constatés d'avance	**4 182 €**	**3 730 €**
TOTAL	**710 284 €**	**687 432 €**

Alain Surrans, Président

Yves Defontaine, Trésorier

L'échangeur – CDCN
Hauts-de-France

COMPTE DE RÉSULTAT DU 1ER JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2018

Le présent document a servi de support matériel à la rédaction du rapport qui précède.

PRODUITS D'EXPLOITATION		01/01/18 au 31/12/18	01/01/17 au 31/12/17
70 - Chiffres d'affaires			
Recettes de spectacles		11 152 €	6 977 €
Ateliers de Pratiques artistiques		37 046 €	44 342 €
Stages et cours de danse		972 €	991 €
Ventes de spectacles		4 339 €	1 500 €
Coréalisations		55 523 €	29 749 €
Autres produits		6 275 €	9 816 €
dont Ville de Fère en Tardenois		2 844 €	2 844 €
	Total 70	**118 150,93 €**	**93 374 €**
74 - Subventions			
Subventions de fonctionnement			
DRAC Fonctionnement/Activité		277 260 €	277 260 €
Conseil Régional Hauts-de-France		353 660 €	328 660 €
Conseil Départemental de l'Aisne		80 000 €	75 000 €
Ville de Château-Thierry		29 000 €	29 000 €
	Sous-total	739 920 €	709 920 €
Aides aux projets			
DRAC Éducation artistique et autres projets		174 530 €	133 011 €
Conseil Régional - Actions pédagogiques		11 100 €	24 000 €
Conseil Régional - Autres projets		50 000 €	- €
Conseil Départemental de l'Aisne		- €	1 000 €
Communauté de communes de Château-Thierry		17 800 €	15 000 €
Ville de Château-Thierry		- €	2 000 €
Ville de Brasles		- €	150 €
	Sous-total	253 430 €	175 161 €
Autres subventions			
Conseil Régional - Aide à l'emploi		- €	7 000 €
Conseil Régional - Aide au recrutement d'un apprenti		4 000 €	
Conseil Régional / Institut Français		4 000 €	8 000 €
Commissariat général à l'égalité des territoires - CGET		15 500 €	14 250 €
Syndicat scolaire du Tardenois		- €	500 €
Délégation Académique à l'Action Culturelle (DAAC)		500 €	- €
	Sous-total	24 000 €	29 750 €
	Total 74	**1 017 350 €**	**914 831 €**
75 - Autres produits de gestion courante			
Don		- €	6 692 €
ONDA		13 100 €	13 500 €
Spectacle vivant en Bretagne		- €	1 000 €
SACD		4 000 €	3 000 €
Fondation de France		- €	50 000 €
Mécénat - Dalkia		3 000 €	2 000 €
Sncf mobilités		2 205 €	
Produits de gestion courante		3 €	7 €
	Total 75	**22 308 €**	**76 199 €**
77 - Produits de cessions d'actifs		- €	- €
77 - Quote-part des subventions investis		**72 397 €**	**79 897 €**
79 - Transfert de charges		**38 547 €**	**39 703 €**
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION		**1 268 753 €**	**1 204 004 €**

	01/01/18 au 31/12/18	01/01/17 au 31/12/17
CHARGES D'EXPLOITATION		
60 - Achats		
Achats	69 121 €	31 493 €
Achats de spectacles	132 690 €	110 998 €
Coréalisations	73 299 €	41 856 €
Coproductions	113 965 €	97 000 €
Ateliers de Pratiques Artistiques, sensibilisation et formation	39 785 €	26 009 €
Total 60	**428 860 €**	**307 356 €**
61 - Services extérieurs	**106 258 €**	**85 868 €**
62 - Autres services extérieurs	**169 725 €**	**139 754 €**
63 - Impôts, taxes et versements assimilés	**7 642 €**	**6 137 €**
64 - Charges de personnel		
Salaires	336 580 €	327 011 €
Charges sociales	156 296 €	152 429 €
Total 64	**492 876 €**	**479 440 €**
65 -Autres charges de gestion courantes	**12 480 €**	**14 948 €**
68 - Dotations aux amortissements et aux provisions		
Dotation aux amortissements	95 771 €	104 291 €
Dotation aux provisions pour dépréciation	- €	8 000 €
Total 68	**95 771 €**	**112 291 €**
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	**1 313 613 €**	**1 145 792 €**
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	**58 211 €**	**58 211 €**
76 - Produits financiers (intérêts sur livret)	553 €	384 €
66 - Intérêts et charges assimilées	3 904 €	1 921 €
RÉSULTAT FINANCIER	**- 3 351 €**	**- 1 536 €**
77 - Produits exceptionnels	10 €	50 €
67 - Charges exceptionnelles	- €	1 329 €
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	**10 €**	**- 1 279 €**
78 - Report des ressources antérieures non utilisées	76 730 €	55 130 €
68 - Engagements à réaliser sur subventions attribuées	24 613 €	116 460 €
ENGAGEMENTS À RÉALISER S/ RESSOURCES AFFECTÉES	**52 118 €**	**- 61 330 €**
TOTAL DES PRODUITS	**1 346 046 €**	**1 259 568 €**
TOTAL DES CHARGES	**1 342 129 €**	**1 265 502 €**
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	**3 917 €**	**- 5 934 €**

~~Le présent document a servi de support matériel à la~~ rédaction du rapport qui précède.

Alain Surrans, Président

Yves Defontaine, Trésorier

L'échangeur - CDCN
Hauts-de-France

Annexe des comptes annuels de

l'exercice clos au 31 décembre 2018

Le présent document a servi de support matériel à la rédaction du rapport qui précède.

L'échangeur - CDCN
Hauts-de-France

Table des matières

1 Faits majeurs de l'exercice

1.1 Evénements principaux de l'exercice
1.2 Principes, régles et méthodes comptables
1.2.1 Méthode générale
1.2.2 Changement de méthode

2 Informations relatives au bilan

2.1 Actif
2.1.1 Tableau des immobilisations
2.1.2 Tableau des dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation
2.1.3 Méthode d' amortissement
2.1.4 Immobilisations financières
2.1.5 Evaluation des stocks - variation des stocks
2.1.6 Créances

2.2 Passif
2.2.1 Fonds associatifs
2.2.2 Fonds dédiés
2.2.3 Etat des dettes
2.2.4 Fournisseurs et comptes rattachés
2.2.5 Informations à caractère fiscal
2.2.6 Produits constatés d'avance

3 Informations relatives au compte de résultat

3.1 Ventilation des produits d'exploitation
3.2 Ventilation de l'effectif moyen

4 Autres informations

4.1 Information relative à la rémunération des dirigeants
4.2 Informations concernant les contributions volontaires
4.3 Engagements hors bilan
4.3.1 Contrat de location
4.4 Honoraires du Commissaire aux comptes
4.5 CICE
4.6 Engagement donné

1 - Faits majeurs de l'exercice

1.1 - Evénements principaux de l'exercice

Pas de fait significatif au cours de l'exercice.

1.2.1 - Méthode générale

Les comptes annuels ont été établis et présentés selon la réglementation française en vigueur, résultants des réglements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

L'association a arrêté ses comptes en respectant le règlement n° ANC 2014-03 et ses réglements modificatifs, ainsi que ses adaptations aux associations et fondations conformément au règlement n° CRC 99.01.

1.2.2 - Changement de méthode

Aucun changement de méthode n'est intervenu au cours de l'exercice.

Le présent document a servi
de support matériel à la
rédaction du rapport qui précède.

2 - Informations relatives au bilan

2.1 - Actif

2.1.1 - Tableau des immobilisations

Valeurs brutes	au 31/12/2017	Acquisitions	Cessions ou mis au rebut	au 31/12/18
Immobilisations incorporelles				
Logiciels	3 526 €	- €	- €	3 526 €
Immobilisations corporelles				
Terrain	5 835 €	- €	- €	5 835 €
Batiment	55 513 €	- €	- €	55 513 €
Matériel et outillages	553 409 €	55 659 €	- €	609 068 €
Acquisitions d'œuvres	2 430 €	531 €	- €	2 961 €
Autres agencements et installations	97 532 €	19 241 €	- €	116 773 €
Matériel de bureau et informatique	61 142 €	10 652 €	- €	71 794 €
TOTAL	**779 388 €**	**86 083 €**	**- €**	**865 471 €**

Le présent document a servi de support matériel à la rédaction du rapport qui précède.

2.1.2 - Tableau des dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation

Amortissements	au 31/12/17	Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation	Reprises	au 31/12/18
Immobilisations incorporelles				
Logiciels	3 378 €	148 €	- €	3 526 €
Immobilisations corporelles				
Terrain	- €	- €	- €	- €
Batiment	24 844 €	1 850 €	- €	26 694 €
Matériel et outillages	382 246 €	68 904 €	- €	451 149 €
Autres agencements et installations	70 322 €	16 162 €	- €	86 484 €
Matériel de bureau et informatique	47 965 €	8 707 €	- €	56 672 €
TOTAL	**528 754 €**	**95 771 €**	**- €**	**624 525 €**

2.1.3 - Méthode d'amortissement

Type d'immobilisations	Mode	Durée
Logiciel	linéaire	1 an
Batiment	linéaire	30 ans
Matériel et Outillages	linéaire	3 à 10 ans
Agencements et installations	linéaire	1 à 5 ans
Matériel de bureau et informatique	linéaire	3 ans

2.1.4 - Immobilisations financières

Type d'immobilisations	Valeur
Cautions	**680 €**

2.1.5 - Evaluation des stocks

Variation du stock au 31/12/18 Plaques Akilux

Stock au 31/12/17	Sorties	Stock au 31/12/18	Valeur unitaire	Variation du stock
400	193	207	3,69 €	**764 €**
428	84	344	3,87 €	**1 331 €**
				2 095 €

2.1.6 Créances

Créances	montant brut	à moins d'un an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans
Clients et comptes rattachés	20 079 €	20 079 €	- €	- €
Autres créances	326 881 €	326 881 €	- €	- €
TOTAL	**346 960 €**	**346 960 €**	**- €**	**- €**

2.2 - Passif

Le présent document a servi de support matériel à la rédaction du rapport qui précède.

2.2.1 - Fonds associatifs

	au 31/12/17	Augmentation	Diminution	au 31/12/18
Fonds associatif				
Patrimoine intégré	16 515 €	- €	- €	16 515 €
Réserve	46 244 €	- €	5 934 €	40 310 €
Report à nouveau	- €		- €	- €
Subventions d'investissements	164 392 €	- €	12 398 €	151 994 €
Situation nette	**227 151 €**	**- €**	**18 332 €**	**208 819 €**

2.2.2 - Fonds dédiés

Fonds dédiés sur subventions

	au 31/12/17	Report des ressources affectées 2018	Engagements à réaliser 2018	au 31/12/18
DRAC				
Education artistique 2017	12 014 €	12 014 €	- €	- €
Projet culture et handicap 2017/2018	2 571 €	2 571 €	- €	- €
Emmanuel Eggermont "Trois corps ..."	4 260 €	4 260 €	- €	- €
DRAC - Kidanse belle saison 2018	10 000 €	10 000 €	- €	- €
Artiste Associé - Mickael Phelippeau	12 847 €	12 847 €	- €	- €
Education artistique 2018			9 671 €	9 671 €
DRAC option danse			3 200 €	3 200 €
Conseil Régional "Du bassin minier au sud de l'Aisne"			1 145 €	1 145 €
Total	**41 692 €**	**41 692 €**	**14 017 €**	**14 017 €**
Conseil Régional Hauts-de-France				
PEPS 2017/2018	23 248 €	23 248 €	- €	- €
PEPS 2018/2019	- €	- €	10 096 €	10 096 €
Total	**23 248 €**	**23 248 €**	**10 096 €**	**10 096 €**
Délégation Académique à l'Action Culturelle (DAAC)				
Délégation Académique à l'Action Culturelle (DAAC)	- €	- €	500 €	500 €
Total	**- €**	**- €**	**500 €**	**500 €**
Institut Français/Conseil Régional Hauts de France				
Projet Ben Cissé et Luc Sanou	1 521 €	1 521 €	- €	- €
Total	**1 521 €**	**1 521 €**	**- €**	**- €**
Total des fonds dédiés sur subventions	**66 460 €**	**66 460 €**	**24 613 €**	**24 613 €**

Le présent document a servi de support matériel à la rédaction du rapport qui précède.

Fonds dédiés sur dons

Fondation de France				
Projet Les rencontres - 2017/2018/2019	50 000 €	10 270 €	- €	39 730 €
Total des fonds dédiés sur dons	**50 000 €**	**10 270 €**	**- €**	**39 730 €**

TOTAL GENERAL DES FONDS DEDIES	116 460 €	76 730 €	24 613 €	64 342 €

2.2.3 - Etat des dettes

Créances	montant brut	à moins d'un an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans
Comptes courants bancaires	- €	- €	- €	- €
Emprunts	164 330 €	164 330 €	- €	- €
Avances et acomptes	- €	- €	- €	- €
Fournisseurs	194 923 €	194 923 €	- €	- €
Dettes fiscales et sociales	53 863 €	53 863 €	- €	- €
Autres dettes	15 908 €	15 908 €	- €	- €
Total	**429 024 €**	**429 024 €**	**- €**	**- €**

2.2.4 - Fournisseurs et comptes rattachés

	Nature	montant fin d'exercice
Fournisseurs	Divers	189 553 €
Factures non parvenues	Divers	5 370 €
Total		**194 923 €**

2.2.5 - Informations à caractère fiscal

Le présent document a servi de support matériel à la rédaction du rapport qui précède.

Le présent document a servi de support matériel à la rédaction du rapport qui précède.

L'association est fiscalisée sur l'ensemble de son activité.
L'association est soumise aux impôts commerciaux et à la taxe sur les salaires.
Elle est assujettie à la cotisation foncière des entreprises depuis le 1er janvier 2015.

2.2.6 - Produits constatés d'avance

Partenariat	Somme initiale	dépenses réalisées	PCA
Ville de Laon	1 800 €	- €	1 800 €
Hopital Beauvais 2018/2019	3 750 €	1 410 €	2 340 €
Billetterie - places suspendues			42 €
Total			**4 182 €**

3 - Informations relatives au compte de résultat

Le présent document a servi de support matériel à la rédaction du rapport qui précède.

3.1 - Ventilation des produits d'exploitation

Tableau de répartition des produits d'exploitation

Chiffres d'affaires (ventes de billets, prestations de services, ...)	118 151 €
Subventions	1 017 350 €
Autres produits de gestion courante	22 308 €
Total	**1 157 809 €**

3.2 - Ventilation de l'effectif moyen au 31/12/18

Catégories	nombre de salariés au 31/12
CDI	
Cadres	3,84
Agents de maitrise	1,71
Employé	0,19
Contrats spécifiques	
Contrats avenir	1,39
Contrat apprentissage	0,99
Total	**8,12**

4 - Autres informations

4.1 - Information relative à la rémunération des dirigeants

En application de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, le montant des rémunérations et avantages en nature versés aux deux plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés s'est élevé à 99 859 € brut en 2018.

4.2. - Informations concernant les contributions volontaires : nature, importance (bénévolat, mise à disposition....)

L'association bénéficie de la mise à disposition gratuite de locaux :

Lieux	Valorisation
Mise à disposition annuelle et gestion des fluides par la ville de Château-Thierry au 53 rue Paul Doucet	
Bureaux : 284 m2	8 804 €
Grande salle U1 : 1050 m2	32 550 €
Studios U1 : 502 m2	15 562 €
Appartement : 80 m2	2 480 €
Mise à disposition temporaire :	
Le Silo - mise à disposition par la Ville de Château-Thierry	non valorisé
Espace culturel de Brasles - mise à disposition par la Ville de Brasles	non valorisé
Salle Estruch - mise à disposition par le Lycée Jean de la Fontaine à Château-Thierry	non valorisé
La Biscuiterie à Château Thierry - mise à disposition par l'association La Biscuiterie	non valorisé
Salle des fêtes - mise à disposition par la Ville de Fère en Tardenois	non valorisé

L'association a recours à des bénévoles pour le bon déroulement du festival "C'est comme ça !"

4.3 - Engagements hors bilan

Le présent document a servi de support matériel à la rédaction du rapport qui précède.

4.3.1 - Contrat de location

	Montant restant à devoir au 31/12/18	Périodicité	Nombre de loyers restants
Location d'un copieur depuis le 20/07/16 expiration au 20/01/2022	6 120 €	trimestre	12
Location véhicule Clio depuis le 26/01/16 expiration au 25/01/2019	327 €	mensuel	1
Location véhicule Scénic depuis le 30/05/2017 - expiration au 01/07/2020	10 344 €	mensuel	19

4.4 - Honoraires du Commissaire aux comptes

Au titre de sa mission pour l'exercice 2018, les honoraires du Commissaire aux comptes s'élévent à 2 680 € HT.

4.5 - CICE

Le présent document a servi de support matériel à la rédaction du rapport qui précède.

L'association a bénéficié d'un montant de CICE pour l'année 2018 d'un montant de 13 068 €.

4.6 - Engagement donné

La provision d'indemnités de départ en retraite représente un montant de 3 785 €
Cet engagement a été calculé en prenant en compte les seuls salariés présents au 31/12/18 et agés à cette date de plus de 50 ans.
Le calcul été effectué sur la base de la convention collective et représente le montant des indemnités qui serait à verser au départ en retraite prévu à 62 ans de ces personnes sur la base du salaire brut de décembre 2018 sans tenir compte d'un taux d'actualisation.
Cet engagement n'a pas été calculé sur une base statistique.